



Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**DELIBERATION N° 02/2020  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER**

**Séance du 12 mars 2020**

**Compte financier de l'exercice 2019**

Vu le code de l'éducation nationale articles D451-1 à D452-21  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

**Article 1** : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 10 440,2 ETPT dont 5 708,4 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 4 731,8 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 1 218 796 250,23 € d'autorisations d'engagement dont
  - 773 959 895,28€ personnel
  - 289 416 553,44€ fonctionnement
  - 99 054 507,11€ intervention
  - 56 365 294,40€ investissement
- 1 199 455 230,36 € de crédits de paiement
  - 773 956 450,01€ personnel
  - 283 509 657,43€ fonctionnement
  - 99 222 149,87€ intervention
  - 42 766 973,05€ investissement;
- 1 208 129 237,15 € de recettes ;
- 8 674 006,79 € de solde budgétaire (excédent) ;

**Article 2** : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 2 902 057,99 € de variation de trésorerie (augmentation);
- 14 068 246,67 € de résultat patrimonial (bénéfice) ;
- 41 031 608,67 € de capacité d'autofinancement ;
- 3 858 819,20 € de variation de fonds de roulement (augmentation).

**Article 3** : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat bénéficiaire constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice et le report à nouveau créditeur (compte 110) en apurement du report à nouveau débiteur (compte 119) et en réserves (compte 10682).

Le conseil d'administration arrête les modalités d'affectation du résultat dans les conditions suivantes :

<b>Résultat à affecter</b>	
Résultat bénéficiaire comptable de l'exercice	14 068 246,67 €
Report à nouveau créditeur (compte 110)*	56 963,76 €
<b>Total</b>	<b>14 125 210,43 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Apurement du report à nouveau débiteur (compte 119) *	644 776,26€
Affectation aux réserves facultatives de l'établissement (10682)	13 480 434,17 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Nombre de votants : 27      Pour : 20      Contre : 4      Abstention : 3**

Fait à Paris, le 12 mars 2020

La présidente par intérim  
du conseil d'administration de  
l'AEFE

  
Laurence AUER